

DIGNE LES BAINS, LE :

9 SEP. 2014

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

PRÉFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

51, AVENUE DU 8 MAI 1945
04017 DIGNE LES BAINS CEDEX

TELEPHONE : 04 92 30 86 00

ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr

8, RUE DU DOCTEUR ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

TELEPHONE: 04 92 36 72 00

<http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr>

A

20
CABINET DDFIP N° /2014

MONSIEUR LE MAIRE DE CUREL

Monsieur le Maire,

Chaque année, dans le cadre du dispositif de veille destiné à prévenir les difficultés financières des collectivités locales, la situation financière de l'ensemble des collectivités locales du département est examinée par la Préfecture et les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

L'analyse des données comptables de l'exercice 2013 de votre commune fait apparaître une situation fragilisée.

En effet, les charges réelles de fonctionnement sont supérieures aux produits. La section de fonctionnement ne dégage donc aucun autofinancement.

Or la capacité d'autofinancement doit être suffisante pour couvrir l'annuité de la dette en capital. C'est le socle d'une situation financière équilibrée.

Même les recettes d'investissement, normalement destinées à financer des dépenses d'équipement sont insuffisantes pour rembourser l'annuité de la dette en capital.

En conséquence, la commune a été contrainte de puiser dans ses réserves afin de financer ses dépenses d'équipement mais aussi afin de rembourser sa dette.

Avec 4 948 € par habitant, l'encours de la dette est très élevé.

Il semble cependant exister des marges de manœuvre en terme de fiscalité et de réduction des charges.

Sans négliger ni les contraintes qui pèsent sur la gestion de la collectivité dont vous avez la responsabilité, ni les efforts que vous avez déjà pu mettre en œuvre pour contenir les éventuels déséquilibres budgétaires, nous nous devons d'appeler votre attention sur les risques que votre commune pourrait courir en raison d'une évolution non maîtrisée de ses finances.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération très distinguée.

L'Administrateur Général des Finances Publiques
Directeur Départemental des Finances Publiques

Le Préfet du Département des Alpes-de-Haute-Provence

J. Cester
Joaquin CESTER

Patricia Willaert
Patricia WILLAERT